Image not found or type unknown

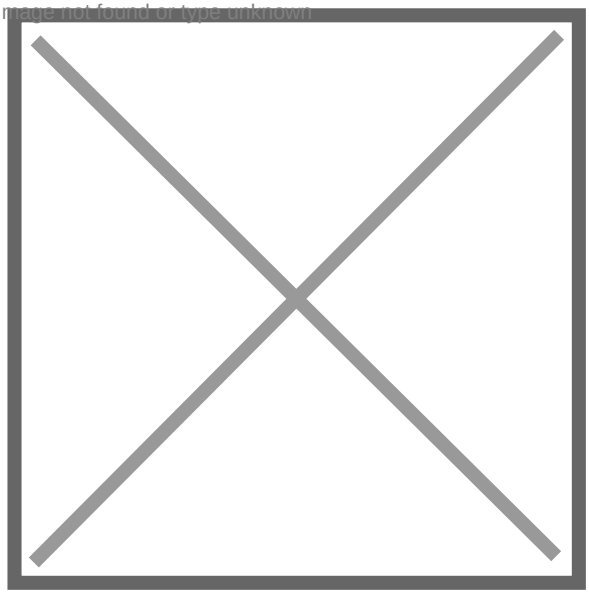

Pas de contrat signée a une compagnie d'assurance

Par **jarod016**, le **07/02/2009** à **12:26**

Bonjour.Voila je chercher
une assurance santé sur internet
j'ai fait faire un devis par une compagnie
d'assurances et a la fin du devis la compagnie d'assurance me demande mes coordonner
bancaire en croyant que sa faisait partie du devis je leur et donnai
et je me retrouve avec des prélèvement
de 80€ par mois alors que je demander
qu'un devis a savoir que je n'ai jamais
reçu et signer de contrat de ma propre mains
Quel sont mes recours?

Par **jeetendra**, le **07/02/2009** à **13:46**

bonjour, à réception du contrat conclu à distance (internet) vous disposez d'un délai de 14 jours ouvrés pour vous rétracter ou renoncer pourquoi ne l'avez vous pas fait, cordialement

Par **jarod016**, le **07/02/2009** à **13:58**

Bonjour
Parce-que je viens juste de voir un prélèvement sur mon compte et que ma banque le Samedi

et ferme es que je peut faire opposition a banque ?

Par **jeetendra**, le **07/02/2009** à **14:03**

faire opposition pour ça vous attirera des problèmes, surtout si le contrat est valable, envoyez un courrier recommandé à l'assureur pour avoir des explications à ce sujet, bon week-end

Par **chaber**, le **07/02/2009** à **15:17**

Le fait d'avoir donné vos coordonnées bancaires confirme que vous avez accepté le devis et autorisé les prélèvements.
Il vous restait le droit de rétractation dont vous avez laissé passé les délais.

Il vous reste la solution préconisée par Jeetendra

Par **jarod016**, le **07/02/2009** à **15:41**

Merci pour vos réponses de lundi je vais voir se que je peut faire avec mon banquier
bon weekend-end

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés